

Un autre terrain proposé pour la mosquée

L'annulation du permis de construire de la mosquée provisoire avait suscité quelques propos aigre-doux lors du dernier conseil municipal, fin décembre. Vouloir « apaiser les esprits et trouver une solution », l'Association des commerçants de la Grande-Delle propose un autre terrain.

Au bout de six ans, il est temps de sortir de l'impasse. Trouver un terrain ou un bâtiment pour y implanter un lieu de culte hors zone professionnelle est la seule issue possible aussi bien pour les artisans que pour l'association islamique. Suite aux derniers événements concernant l'implantation de la mosquée dans la zone artisanale de la Grande-Delle, les artisans ont tenu à réagir.

Par le biais de leur président Rodolphe Thomas, ils proposent d'utiliser les 1 000 m² de terrain municipal à côté du centre international de séjour (CIS), en face des Belles-Parcs et du Grand-Parc. Les musulmans pourraient y faire leur lieu de culte et leur centre culturel avec très peu de besoin de stationnement, puisqu'ils sont proches de leur quartier. D'après le conseiller municipal d'opposition, aucune af-



Rodolphe Thomas, président de l'association de la zone artisanale de la Grande-Delle, devant le terrain qu'il propose pour la mosquée.

fection n'est prévue dans le projet de ville. Et le TVR qui passera juste à côté ? « Une gare est prévue, mais à la Direction départementale du travail... »

Le préfet en médiateur

Le terrain avait déjà été proposé en 1997. La réponse du maire est

qu'il est trop cher pour l'association islamique. Mais à la Grande-Delle, il l'a fait baisser de 200 à 150 F, il peut le faire encore ! » répond Rodolphe Thomas. Et il rappelle qu'en attendant, « les projets sont bloqués de part et d'autre. L'association islamique se trouve dans un local dont le permis de construire a été annulé avec tous

les risques que cela représente pour la municipalité en cas d'incident. Et à la Grande-Delle, une grosse société pharmaceutique souhaite racheter le bâtiment pour se développer. »

Cette « incompatibilité » entre artisans et communauté religieuse a poussé l'association de la Grande-Delle à déposer un troisième recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen. De quoi « embarrasser » pour le moins la communauté musulmane, qu'elle présentait comme à ses côtés dans cette solution de nouveau terrain. « On ne peut pas en même temps refuser une mosquée en faisant des recours et évoquer des solutions. C'est illogique », estime Khalid Mounir, président de l'association islamique.

« C'est au conseil municipal que M. Thomas doit en débattre et que la solution doit être trouvée. On a rien à faire ensemble. » L'issue de cette affaire viendra peut-être finalement du préfet Hubert Fournier, l'association artisanale de la Grande-Delle lui a écrit le 4 janvier pour le sensibiliser et le demander de servir de médiateur.

Katia MALARET.

Ouest France 20/01/2000

Après la décision d'annulation du permis de construire Mosquée d'Hérouville : des réactions

Vendredi dernier, la Cour administrative d'appel de Nantes a confirmé l'annulation du permis de construire délivré par la Mairie d'Hérouville-Saint-Clair pour la mosquée de la Grande-Delle (Ouest-France du mardi 13 avril). François Geindre, le maire d'Hérouville-Saint-Clair, et l'association Trait d'Union réagissent.

Le maire d'Hérouville n'avait pas souhaité s'exprimer à chaud lundi après l'annonce de la décision de la cour administrative d'appel. Hier, dans un communiqué, François Geindre a précisé sa position : « La ville d'Hérouville-Saint-Clair, comme quelques autres en France, souhaite que les membres de la communauté musulmane puissent, à l'instar de ceux des autres religions, exercer leur culte dans des conditions dignes sur son territoire. »

« Soucieuse par ailleurs du principe de laïcité, elle n'entend pas se charger d'une manière ou d'une autre de la réalisation des lieux de culte. C'est pourquoi, elle a vendu un terrain situé dans un quartier consacré principalement à l'artisanat, mais qui accueille aussi certaines habitations personnelles. Un terrain dont la situation doit permettre une cohabitation la plus harmonieuse possible entre tous. »

« L'installation réalisée dans ce même quartier d'une mosquée provisoire a montré que cette cohabitation se déroulait sans difficulté ; y compris sans difficulté de stationnement comme en témoigne un procès-verbal d'huissier réalisé pendant la période de la plus forte fréquentation, le Ramadan. »

« Malheureusement, les juges, dont bien sûr aucun ne s'est défilé sur le terrain, en ont décidé autrement, invoquant un manque de places de stationnement inventé pour les besoins de la cause de Monsieur Mata, dont chacun sait qu'il est opposant notoire à la majorité de notre ville. »

« Je m'interroge sur de telles décisions. L'église Saint-François qui accueille la communauté catholique ne dispose d'aucun parking en propre, seulement d'une vingtaine de places publiques. Devrais-je prendre un arrêté de fermeture ? Alors pourquoi deux poids deux mesures ? »

« Si nous souhaitons que se construise en France un Islam moderne, loin de tous les intégrismes, respectueux de la laïcité républicaine, ce n'est pas en empêchant la réalisation de lieux de culte que nous y parviendrons, tout au contraire ! »

« Pour l'instant, la ville confirme l'installation provisoire des mu-

sulmans dans les lieux qui ont été aménagés spécifiquement. »

« Peut-être devons-nous engager la mise en œuvre d'un Plan d'occupation des sols partiel de ce secteur afin d'en préciser les règles d'utilisation du terrain qui sans ambiguïté permette aux musulmans de réaliser leur projet. »

Les regrets de Trait d'Union

L'association Trait d'Union, par la voix de son porte-parole Labri Mounoury, réagit également : « La décision que vient de prendre la Cour administrative d'appel de Nantes nous paraît choquante à l'égard des musulmans de l'agglomération... Nous affirmons notre attachement à ce qu'ils puissent avoir un lieu de culte et de rayonnement digne dans un cadre républicain et laïque. »

« Nous interpellons la mairie d'Hérouville Saint-Clair pour qu'une autre proposition de terrain à bâtir soit trouvée le plus rapidement possible dans une concertation avec l'ensemble des composantes de la communauté musulmane. Nous nous indignons que des artisans de la zone industrielle fassent preuve d'un comportement d'exclusion à l'égard d'une partie de leur propre clientèle. »

OF 19 avril 1999